

## Proposition FEGAPEI

Une CCNT 66 égalitaire sur les éléments de rémunération, le déroulement de carrière lié à l'ancienneté et les congés supplémentaires.

Nomenclature européenne	Nomenclature française	Coefficient	Ancienneté	Indemnité d'évolution professionnelle	Jours de congés supplémentaires
1	Infra 5	376	1 % sur 28 ans	4 % Spécialisation	Nouvelles règles d'attribution égalitaires entre les professionnels pouvant en bénéficier en fonction de critères définis conventionnellement
2/3	5	455			
4	4	500			
5/6	3	560			
6	2 (licence)	580		3% Transmission de savoir faire	
7	2 (master)	750 ct* 820 ch*			
7bis	1 (master)	825 ct		5% Responsabilité	
		900 ch			
8	1 (doctorat)	856 ct			
		970 ch			

\*ct : cadre technique

\*ch : cadre hiérarchique

**Spécialisation** : indemnisation pour les professionnels justifiant en plus de leur qualification professionnelle de base d'une formation complémentaire dans l'accompagnement du public spécifique auprès duquel ils interviennent ou de toute autre formation en lien avec leur emploi leur permettant d'acquérir une efficience supplémentaire.

**Transmission de savoir-faire** : indemnisation, en dehors des cas prévus par accords de branche, pour les professionnels assurant le transfert d'une ou plusieurs compétences dans le cadre des missions confiées.

**Responsabilité :**

- indemnisation temporaire ou définitive pour les professionnels assurant une activité ou des responsabilités particulières,
- indemnisation pour les professionnels assurant une représentation particulière de l'association ou développant des partenariats élargis du fait des projets qu'ils pilotent dans le cadre d'une mission particulière formalisée.

**Commentaires concernant la classification des cadres :**

Les Cadres de niveau 3 sont une catégorie en voie d'extinction : maintien de leur rémunération et formation à prévoir pour atteindre le niveau de qualification requis et le nouveau coefficient de rémunération.

Les cadres dirigeants sont hors classification, le niveau de rémunération fait l'objet d'une négociation de gré à gré.